

qui n'est pas convenablement munie de crochets et autres appareils de sûreté.

Le chasse-pierre des locomotives routières employées dans le service des cours sera enlevé et un marche-pied lui sera substitué, et des marche-pieds seront aussi placés en arrière des tenders de ces locomotives routières dans les 24 heures après qu'elles auront été placées dans le service des cours.

Les équipes de cours ne seront pas régulièrement retenues à leur poste pendant plus de 12 heures.

REGLE 42.

Quand il sera fait des changements de division ou de parcours exigeant que les employés de trains changent leur lieu de résidence, le transport gratuit leur sera fourni pour leurs effets de maison et pour les membres de leur famille.

REGLE 43.

Les principes contenus dans certains articles ayant trait aux employés de

trains dans ce contrat seront considérés applicables aux employés de cours même si les employés de cours n'y sont pas spécifiquement mentionnés.

REGLE 44.

Ce tableau des taux de salaires et des règlements pour la conduite des employés de trains et de cours demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit mis fin par un avis écrit de trente jours.

Les règles et tableau de salaires ci-dessus sont acceptés par les parties au différend.

Pour la Algoma Central and Hudson Bay Railway Company:

(Signé) G. A. MONTGOMERY,
Gérant général suppléant.

(Signé) THOS. BOOTH,
Président des Conducteurs.

(Signé) J. A. DENT,
Président du B. of R. T.

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE NOMMÉE POUR FAIRE UNE ENQUÊTE SUR LE MALAISE EXISTANT DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE DANS LE DISTRICT DE COBALT

LE ministre du travail a reçu le 25 septembre le rapport d'une Commission Royale qui avait été nommée par arrêté en conseil en date du 28 août pour faire une enquête sur le malaise existant dans l'industrie minière dans le district de Cobalt et "sur les relations entre patrons et employés dans ladite industrie, en vue de faire les recommandations qui, dans son opinion, pourraient servir à rétablir des relations amicales entre patrons et employés et pourraient contribuer à faire disparaître ou à diminuer les causes de friction existant actuellement." Le rapport de la Commission était signé par Son Honneur Emerson Coatsworth, président, juge puisné du comté de York, et M. E. T. Corkill, de Copper Cliff, Ont., qui avait été nommé comme représentant les intérêts des patrons. Le rapport de la majorité était

accompagné d'un rapport de la minorité par M. Joseph Gibbons, de Toronto, Ont., qui avait été nommé comme représentant les employés.

Le malaise ouvrier dans le district minier de Cobalt semble avoir existé depuis le commencement de la présente année, et dans le mois de juin une requête a été reçue, par le ministre du travail, des officiers de la Cobalt Miners' Union, de la Western Federation of Miners, demandant l'établissement d'une commission de conciliation et d'enquête sous l'autorité de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels pour s'enquérir de la demande, faite par les ouvriers mineurs, d'une augmentation des taux des salaires et de l'amélioration de leurs conditions d'emploi. Il était déclaré que la demande était faite au nom d'à peu près 2,200 ouvriers mi-

neurs à l'emploi de quarante-deux différentes compagnies minières. Il a été fait mention de cette requête dans les numéros de juillet¹ et septembre² de la *Gazette du Travail*. Il était impossible pour le ministre, en vertu des dispositions de la Loi des Enquêtes en matière de Différends Industriels, d'établir une seule Commission chargée de s'enquérir de questions affectant quarante-deux différentes compagnies sans le consentement des patrons aussi bien que des employés intéressés. Le consentement des patrons ne fut pas donné, et dans ces circonstances il ne fut pas procédé sur la demande d'une commission, la Commission Royale d'enquête lui étant cependant substituée en vertu des dispositions de la Loi des Enquêtes. On trouvera l'arrêt en conseil relatif à la nomination de cette Commission Royale dans le numéro de septembre³ de la *Gazette du Travail*.

Causes du malaise

La Commission Royale tint en tout quinze séances dans la ville de Cobalt et une séance dans la ville de Haileybury, à partir du 31 août. Soixante-dix-neuf témoins furent produits et entendus au nom des employés et huit témoins au nom des propriétaires et gérants de mines. Les commissaires ont constaté que les griefs des employés étaient limités à deux, à savoir: la demande d'une augmentation des salaires et la demande que les patrons reconnaissent et confèrent avec un comité nommé par les employés. La demande d'une augmentation de salaires fut soutenue fortement par les témoins des employés et tout aussi fortement combattue par les gérants de mines. Une augmentation de vingt-cinq cents par jour a été accordée par les compagnies minières, le 1er mai 1916, à tous leurs ouvriers de fond et aussi à quelques-uns des ouvriers de jour, représentant probablement en tout les

trois quarts du nombre total des employés, qui était dans le voisinage de 2,800 hommes. Une prime d'une autre somme de vingt-cinq cents fut aussi alors donnée à tous les employés quand le prix de l'argent serait de soixante-dix cents ou plus par once. Les commissaires en sont venus à la conclusion, dans leur rapport, qu'ils ne sont pas actuellement prêts à recommander une augmentation des taux des salaires, mais expriment l'opinion que la prime devrait être basée sur l'argent à soixante-cinq cents par once au lieu de soixante-dix "parce que cela réalisera plus complètement ce que les gérants avaient l'intention de faire comme avantage pour les employés."

Rapport de la minorité de M. Gibbons

M. Joseph Gibbons, dans son rapport de la minorité, exprime l'opinion que les employés de fond et de jour auraient dû recevoir une augmentation de cinquante cents par jour à cause de l'augmentation considérable qui s'est produite dans le coût de la vie. Quant à la prime, M. Gibbons fait observer que les employés n'ont reçu cette prime que pendant un mois et que le prix de l'argent est ensuite tombé au-dessous de soixante-dix cents. Le juge Coatsworth et M. Corkill avaient recommandé, dans leur rapport de la majorité, que la prime fût payée quand le prix de l'argent serait de soixante-cinq cents ou plus. M. Gibbons prétend dans son rapport, cependant, que le salaire de l'employé nécessaire à son entretien ne devrait dépendre de la fluctuation du prix d'aucun produit, surtout quand ce produit n'a aucun rapport avec le coût de la vie.

Texte du rapport de la majorité

Le texte du rapport du juge Coatsworth et de M. E. T. Corkill en cette affaire est comme suit:

A l'hon. T. W. Crothers, C.R., Député,
Ministre du travail,
Ottawa.

Rapport de la Commission Royale composée de Emerson Coatsworth, juge

¹Voir la *Gazette du Travail* de juillet 1916, page 1467.

²Voir la *Gazette du Travail* de septembre 1916, pages 1681-82.

³Voir la *Gazette du Travail* de septembre 1916, pages 1681-82.

puisé de la cour de comté du comté de York, dans la province d'Ontario; Edward Thomas Corkill, de Copper Cliff, dans la même province, officier de la sûreté de la Canadian Copper Company, et Joseph Gibbons, Esquire, agent d'affaires de l'Amalgamated Association of Street and Electric Railway Employees of America, nommés pour s'enquérir du malaise existant dans l'industrie minière à Cobalt, dans la province d'Ontario, et de la nature et des causes de ce malaise, la nomination desdits commissaires datant du 28ème jour d'août, A.D. 1916.

Séances.

Vos Commissaires, aussitôt après leur nomination, se sont arrangés pour se réunir en l'hôtel de ville de Cobalt, Ontario, à 2 heures de l'après-midi du 31ème jour d'août 1916, et tinrent 15 séances dans la ville de Cobalt, et une séance dans la ville de Haileybury. En règle générale les séances ont eu lieu à 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi, mais une seule fois, afin d'accommoder quelques-uns des témoins, il y eut une séance du soir. A la première séance tenue comme susdit le 31ème jour d'août, MM. Davidson, Joyce et Gorman comparurent comme représentants des employés des mines. Personne ne comparaisant pour représenter les patrons, vos Commissaires ordonnèrent qu'un avis fût envoyé à chacun des gérants de mines, au nombre de 35 à 40, leur annonçant la date et l'heure des séances et les invitant à y assister et à entendre la cause présentée au nom des employés et à faire telle preuve qu'ils jugeraient à propos en réponse aux employés, et un nouvel avis adressé à toutes les personnes intéressées fut inséré comme annonce dans la "Cobalt Daily Nugget" les 2ème, 5ème, 6ème, et 7ème jours de septembre, invitant toute personne intéressée à assister aux séances et à y rendre témoignage, ou à y prendre toute autre part qu'elle jugerait à propos. Personne, cependant, ne comparut pour ou au nom des patrons ou de l'Association des Propriétaires de Mines jusqu'au 7 septem-

bre, alors que M. Bateman, le gérant général de la mine La Rose, comparut et rendit son témoignage, et le lendemain, par arrangement, quelques-uns des gérants de mines vinrent de l'avant et rendirent témoignage devant vos Commissaires, donnant leurs vues sur le droit des employés de faire reconnaître leurs demandes.

Griefs et témoignages.

Il y a eu en tout 79 témoins produits et entendus en faveur des employés et huit témoins produits et entendus en réponse aux employés, en faveur des propriétaires et gérants de mines.

Quant aux griefs des employés, ils étaient limités à deux: l'un, une demande d'augmentation des salaires; l'autre, la demande que les patrons reconnaissent et confèrent avec un comité nommé par les employés.

Vos Commissaires sont très heureux de pouvoir rapporter qu'en ce qui concerne toutes les autres conditions du travail dans les mines, les mineurs ont été unanimes à exprimer leur satisfaction, et, à part les deux questions ci-dessus spécifiées, aucune plainte quelconque n'a été faite, bien que une ou deux questions de peu d'importance, n'affectant pas les mineurs en général, aient été soulevées par des particuliers.

Quant aux deux questions soulevées au nom des mineurs, il est opportun de les traiter séparément, en donnant le rapport de l'enquête avec les témoignages entendus par les Commissaires, et leur opinion à ce sujet.

Demande d'augmentation de salaires.

La question de l'augmentation des salaires fut fortement soutenue par les témoins des employés et tout aussi fortement combattue par les gérants de mines. L'agitation en faveur d'une augmentation des salaires a commencé dès le début de la présente année 1916, et était basée, à ce que prétendent les employés, sur l'augmentation du coût de la vie. L'agitation a probablement commencé

en mars ou avril 1916. L'Union locale, appelée The Cobalt Miners' Union, No 146, prit la chose en mains et tint plusieurs assemblées. Le 1er jour de mai 1916, les gérants prévinrent toute action en accordant une augmentation de 25 cents par jour à tous les ouvriers de fond, et aussi à quelques-uns des ouvriers de jour, représentant en tout probablement les trois quarts du nombre total des employés, qui était à peu près de 2,800 hommes, et en donnant aussi une prime de 25 cents par jour à tous les employés quand le prix de l'argent serait de 70 cents ou plus par once. La plainte des employés à ce sujet était que l'augmentation directe de 25 cents par jour aurait dû être étendue à tous les employés, parce que les employés recevant le plus bas salaire étaient le plus dans le besoin et que c'étaient ceux-là qui ne recevaient pas d'augmentation, et aussi, en ce qui concernait la prime, que le prix de l'argent, sur lequel elle était basée, était si élevé qu'ils n'ont, depuis, reçu la prime que pendant un mois ou deux, et que par conséquent elle n'a été pour eux qu'un très petit avantage. De nombreux témoignages furent présentés par et au nom des employés pour établir l'augmentation du coût de la vie, surtout depuis deux ou trois ans, quelques-uns se plaignant de ce que l'augmentation atteignait jusqu'à 30 pour cent ou 40 pour cent et d'autres qu'elle variait de 20 pour cent à 30 pour cent. Les patrons, dans leur réponse à cette partie de la demande des employés, admirent l'augmentation du coût de la vie, mais prétendirent que d'après les chiffres recueillis par eux dans les rapports du ministère du travail l'augmentation du coût de la vie dans les deux ou trois dernières années n'avait été que de 10 pour cent, et qu'elle était adéquatement contrebalancée par l'augmentation de salaires et la prime susmentionnées. On verra par conséquent que le fait de l'augmentation du coût de la vie n'était pas controversé entre les patrons et les employés, mais seulement le pourcentage de l'augmentation, et vos Commissaires sont forcés de dire que la preuve faite

des deux côtés a été très forte, du côté des employés pour établir une augmentation allant jusqu'à 30 pour cent, et du côté des patrons pour la réduire à 10 pour cent, et il est assez difficile, en vue de la preuve contradictoire, de déterminer exactement quel peut être le pourcentage de l'augmentation du coût de la vie. Les gérants de mines ont aussi prétendu que les conditions dans lesquelles ils faisaient leur exploitation et la perspective pour l'avenir étaient telles qu'elles ne les justifiaient pas d'accorder une nouvelle augmentation des salaires.

Vos Commissaires, après avoir passé en revue tous les témoignages et les déclarations qui leur ont été faites et après les avoir pesés avec soin, et ayant présentes à l'esprit toutes les conditions portant sur la demande d'augmentation des salaires, en sont venus à la conclusion qu'ils ne sont pas prêts, à l'heure actuelle, à recommander une augmentation du taux des salaires, mais ils confirment ce que les gérants de mines ont déjà fait, y compris la prime aux employés, mais à leur avis, la prime devrait être basée sur l'argent à 65 cents par once au lieu de l'argent à 70 cents par once, parce que cela accomplirait plus pleinement ce que les gérants des mines avaient l'intention de faire pour l'avantage des employés.

Reconnaissance du comité.

L'autre grief exposé à vos Commissaires était que les gérants des mines refusaient de s'occuper de, ou d'avoir une conférence avec, le comité nommé pour les entrevoir au sujet de la question des salaires. La récente histoire de cette question est comme suit: Au mois d'avril, l'Union locale des mineurs, qui se composait alors de 400 à 500 mineurs et dont le nombre des membres est monté à 1,500 depuis l'agitation, tint plusieurs assemblées pour étudier la question du taux des salaires et prendre des mesures en vue de les faire augmenter, et après avoir tenu deux ou trois assemblées le ou vers le 14 mai elle convoqua dans le Grand Théâtre une assemblée

ouverte à tous les employés des mines pour discuter la question, et à cette assemblée assistaient entre 700 et 800 mineurs et autres employés des mines, et la question de la demande d'une augmentation des salaires fut pleinement et librement discutée et un comité fut nommé pour avoir une entrevue avec les gérants des mines ou la Mine Managers' Association, en vue d'amener un arrangement satisfaisant au sujet des salaires, et à cette assemblée les messieurs dont les noms suivent furent nommés pour faire partie du comité: Joseph Gorman, secrétaire de l'Union locale, président; Wesley Morrison, charpentier; Patrick Redmond, sous-secrétaire de l'Union locale; J. M. Gillis, poseur de tuyaux; Lyman McFadden, aide forgeron, et James Wilson, bocardeur. Quelques jours après la nomination de ce comité, l'avis suivant fut adressé à M. Robert Livermore, président de la Mine Managers' Association, et aussi à tous les gérants des mines:

Cobalt Miners' Union, No 146,
de la
Western Federation of Miners.

Cobalt, le 22 mai 1916.

Monsieur Robert Livermore,
Gérant, Kerr Lake Mining Company,
Cobalt.

Cher Monsieur,

Au nom des membres de la Cobalt Miners' Union, No 146, W.F.M., nous vous écrivons pour demander une conférence, le plus tôt qu'il se pourra, entre la Mine Managers' Association et un comité de la Miners' Union, pour discuter et, si possible, arranger une augmentation des salaires des ouvriers de fond et de jour employés dans ce camp. Nous vous écrivons comme président, et à M. Thompson comme secrétaire, de la Mine Managers' Association. Comptant sur une prompté réponse, nous sommes

Vos bien dévoués,

(Signé) JOSEPH GORMAN,
Cobalt Miners' Union, No 146, W.F.M.

Il n'y eut, comme règle générale, aucune réponse faite par les 35 ou 40 gérants de mines, mais deux lettres furent reçues déclarant que les gérants refusaient d'avoir quoi que ce fût à faire avec l'Union. Les choses en restèrent là jusqu'à ce que vos Commissaires eussent été nommés. Quand les patrons comparurent devant vos Commissaires et qu'on leur demanda pourquoi ils s'objectaient à une conférence avec le comité ci-dessus, ils déclarèrent que leur raison était qu'ils regardaient ce comité comme un comité de la Western Federation of Miners, et qu'ils étaient opposés à avoir quoi que ce fût à faire avec cette Fédération. Ils déclarèrent distinctement et positivement qu'ils n'avaient absolument aucune objection à rencontrer leurs propres employés, et que, à leur avis, c'était pour les mineurs et les ouvriers de mine chose parfaitement convenable que de s'organiser, et leur seule objection à une conférence était, comme susdit, qu'ils considéraient qu'une semblable conférence serait une reconnaissance de la Western Federation of Miners, et qu'ils désiraient éviter cela. Il convient de faire observer qu'il y avait en ce moment un malentendu parce que le comité susmentionné se composait de mineurs et ouvriers de mine locaux et était apparemment un comité tel que celui que les gérants des mines étaient prêts à rencontrer, et il existait évidemment un malentendu quant à la nature et à l'importance de ce comité.

Vos Commissaires sont en conséquence d'avis qu'en vue du fait que le comité en question se composait entièrement d'ouvriers locaux, mineurs et ouvriers de mine, il eût été de l'intérêt de toutes les parties en cause de conférer avec les employés quant à la possibilité de faire quelque changement dans le taux des salaires.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) E. COATSWORTH,
Président.

(Signé) E. T. CORKILL.

Toronto, le 12 septembre 1916.

Texte du rapport de la minorité

Le texte du rapport de la minorité de M. Joseph Gibbons en cette affaire est comme suit :

A l'hon. Thomas W. Crothers,
Ministre du Travail,
Ottawa.

Je vous sou mets par les présentes mon rapport comme membre de la Commission Royale nommée pour s'enquérir des griefs des mineurs dans le district de Cobalt. Je diffère matériellement d'opinion avec mes collègues, comme vous allez voir, et sou mets un rapport de la minorité.

Je suis d'accord avec le rapport fait par la majorité des Commissaires, Son Honneur le juge Coatsworth et M. E. T. Corkill, jusqu'à la page 3, à la partie qui se termine par ces mots : "Leur opinion à ce sujet." Je ne m'accorde pas avec leurs conclusions exprimées sous le titre "Demande d'augmentation des salaires." Je sou mets à leur place ce qui suit :

Les employés, et de fond et de jour, auraient dû recevoir une augmentation de 50 cents par jour, à cause de la forte augmentation qui s'est produite dans le coût de la vie depuis que le taux actuel des salaires a été établi, et à cause du fait que la forte augmentation du prix de l'argent aurait permis aux propriétaires de mines de payer l'augmentation et de réaliser encore un plus gros bénéfice qu'aux anciens prix.

Les employés prétendent que le coût de la vie a augmenté de 30 à 40 pour cent depuis que leur taux actuel de salaires a été fixé, et à l'appui de leur prétention ils ont présenté un tableau du coût de la vie pour une famille de cinq,

et à l'appui de leur prétention ils ont assigné comme témoins un certain nombre des principaux marchands de Cobalt, qui ont soumis des factures remontant dans quelques cas jusqu'à 1908 (l'année où le taux actuel des salaires fut établi). Quelques comparaisons pourront être intéressantes pour le public : Bœuf, 1914, \$11.00 par quintal, maintenant \$17.00 par quintal. Porc, 1914, \$12.00 par quintal, maintenant \$18.00 par quintal. Viandes en boîtes et fumées, augmentation en proportion. Fromage, 1914, 14c½ par livre, maintenant 21c; beurre, 28c, maintenant 38c; saindoux, 13c, maintenant 18c; sucre, 1914, \$4.50 par quintal, maintenant \$7.85; farine, 1913, \$2.82, maintenant \$4.20; fèves, \$1.95 par boisseau, maintenant \$5.00; pommes de terre, \$1.00, maintenant \$2.25. Il a aussi été soumis des factures établissant que les meubles, les tapis, les prélaris, etc., ont augmenté de 25 pour cent, les chaussures de 25 pour cent, et les lainages de 40 pour cent.

Les gérants des mines ont admis une augmentation, mais ont prétendu que l'augmentation n'était que de 10 pour cent, citant des chiffres de la *Gazette du Travail* comme leur autorité, et ont prétendu que les 25 cents par jour accordés couvraient cette augmentation.

Je désire faire observer ici que l'augmentation de 25 cents par jour n'a pas été donnée aux ouvriers de jour, qui sont les ouvriers payés le moins cher, et qui avaient par conséquent le plus grand besoin de l'augmentation, parce qu'il en coûte autant pour soutenir la famille de l'homme qui travaille à la surface que pour soutenir la famille de l'homme qui travaille sous terre, et les ouvriers de jour sont tous aussi nécessaires que les

ouvriers de fond pour l'exécution des travaux.

Le fait que les propriétaires des mines ont payé une prime de 25 cents par jour à tous les employés en outre des 25 cents par jour, formant une augmentation de 50 cents pour les ouvriers de fond, démontre fait que l'augmentation de 50 cents par jour était une juste demande. La prime a été payée quand l'argent était à 70 cents ou plus par once. Les employés n'ont reçu la prime que pen-

dant un mois, alors que l'argent est tombé au-dessous de 70 cents. Le rapport de la majorité recommande que la prime soit payée quand l'argent sera à 65 cents ou plus. Je prétends que le salaire de l'employé nécessaire à sa subsistance ne devrait pas dépendre de la fluctuation du prix d'un produit quelconque, surtout quand ce produit n'a aucun rapport avec le coût de la vie.

(Signé) JOSEPH GIBBONS.

DIFFÉRENDIS INDUSTRIELS DE SEPTEMBRE 1916

Il y a eu en existence dans le mois de septembre dix grèves dans lesquelles étaient intéressés à peu près 124 patrons et 857 employés. Trois de ces grèves ont commencé dans le courant du mois, tandis que sept ont commencé avant le 1er septembre. Dans les trois différends commencés en septembre 102 firmes et 352 employés étaient intéressés, tandis que 22 firmes et 505 employés étaient intéressés dans les sept autres différends. Les dix différends ont été responsables d'une perte de temps estimée à 5,517 jours ouvrables, dont 1,952 ont été causés par les trois nouveaux différends du mois, tandis que les sept autres grèves ont été responsables d'une perte approximative de 3,555 jours ouvrables. Deux différends commencés avant septembre et deux différends commencés en septembre ont pris fin dans le courant du mois. Le règlement de ces quatre différends a été effectué au moyen de négociations entre les parties intéressées et dans trois cas a résulté en faveur des employés, tandis que dans l'autre un compromis a été effectué. Six différends étaient encore non réglés à la fin de septembre.

Nouveaux différends en septembre 1916. — Le tableau suivant indique les métiers affectés par les nouveaux différends du mois :

MÉTIER.	Nombre de différends.	Nombre d'établissements.	Nombre d'employés.
Bâtiment.....	1	1	25
Métaux.....	1	1	27
Métiers divers.....	1	100	300
Total.....	3	102	352

Différends commencés avant septembre

Deux des différends commencés en août ont pris fin en septembre. Comme il a été dit ci-dessus, le règlement dans les deux cas a été amené au moyen de négociations, les employés bénéficiant du résultat. Ces différends sont :

Poseurs de fils, Vancouver, C.B. — Le 24 août 1916, cinquante-cinq poseurs de